

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1797

26 septembre 2006

SOMMAIRE

Aktiv Gartenbau Aktiengesellschaft S.A., Merkholtz	86233	MGT Membranen und Gummitechnik, S.à r.l., Gonderange	86256
Aqua-Pêche, S.à r.l., Berlé.	86233	Millicom International Operations S.A., Bertrange	86255
Aton Holding S.A., Wiltz	86210	Millicom International S.A., Bertrange	86255
Blackstar Investors PLC S.A., Luxembourg	86250	Monplaisir, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	86256
Candy-Lux S.A., Doncols	86210	MPEL - Metroplex Project Engineering Luxembourg, S.à r.l., Remerschen	86247
Creek Corporate, S.à r.l., Luxembourg	86233	OCM Luxembourg OPPS Meats Holdings, S.à r.l., Luxembourg	86210
Design Lardo S.A., Luxembourg	86254	Piccoletto, S.à r.l., Dudelange	86233
Eastbridge, S.à r.l., Luxembourg	86238	Planeta S.A., Luxembourg	86248
Ernest Hermes S.A., Steinsel	86232	Revending Holding S.A., Luxembourg	86238
Franz Conen, GmbH, Grevenmacher	86254	Rickes & Petrich, S.à r.l., Ellange	86254
Freeman Holding S.A., Luxembourg	86256	Shai Holding S.A., Bertrange	86255
Gentleman Style, S.à r.l., Luxembourg	86238	Tarragona S.A., Luxembourg	86254
Immobilière de Sanem S.A., Walferdange	86255	Ter Invest S.A., Luxembourg	86233
International Golf and Leisure S.A., Eselborn	86223	Topvel Investments S.A., Luxembourg	86254
Iprom, S.à r.l., Diekirch	86232	Unevinc S.A., Luxembourg	86209
Lionbridge Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86223	WM Reuler (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	86218
Lux-Rénovation, S.à r.l., Hettermillen	86238	WM Reuler (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	86222
Manoir Kasselslay, S.à r.l., Roder	86223	Zentralux S.A., Huldange	86223
Menuiserie Kraemer, S.à r.l., Bettendorf	86256		
Metzlerei Vei Vum Sei S.A., Eschdorf	86210		

UNEVINC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.064.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNEVINC S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(077696.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

METZLEREI VEI VUM SEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 4, Op der Knupp.
R. C. Luxembourg B 101.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 27 juillet 2006, réf. DSO-BS00282, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(979224.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2006.

CANDY-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R. C. Luxembourg B 94.349.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2006, réf. DSO-BS00329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(979634.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2006.

ATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.
R. C. Luxembourg B 102.974.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2006, réf. DSO-BS00331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2006.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(979638.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2006.

OCM LUXEMBOURG OPPS MEATS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.210.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, registered with the trade register of Luxembourg under number R.C.S. B 97.473,

represented by Ms Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 26, 2006,

2. TACP INVESTMENTS-SL MEATS LLC, a company existing under the law of Delaware, having its registered office at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of Kent, City of Wilmington, State of Delaware, 19901, United States, registered with the Delaware Secretary of State under number 4191653,

represented by Ms Figen Eren, prenamed,

by virtue of a proxy given in New York (NY, USA) on July 26, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM LUXEMBOURG OPPS MEATS HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws

of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by three hundred seventy-six (376) class A shares (collectively the Class A Shares, individually a Class A Share) and one hundred twenty-four (124) class B shares (collectively the Class B Shares, individually a Class B Share), each in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company, and to any agreement entered into among the shareholders from time to time.

6.4. If a third party (a Buyer) shall make a bona fide arm's length offer to acquire all the Class A Shares upon terms and conditions which the holders of the Class A Shares wish to accept (for the purpose of this clause, the Dragging Along Shareholders), then the Dragging Along Shareholders may by written notice to the holders of Class B Shares (for the purpose of this clause, the Draggged Along Shareholders) require the Draggged Along Shareholders to sell their shares at the same price per share and otherwise on the same terms as the Dragging Along Shareholders to the Buyer simultaneously with completion of the sale of the Class A Shares to the Buyer. Written notice from the Dragging Along Share-

holders under this clause shall oblige the Draggged Along Shareholders to deliver to the Buyer an executed transfer of all their shares and the certificates for the same (if any) and to sign and execute all other relevant documents in connection with the sale against payment of the price of the shares.

6.5. The shares shall furthermore be compulsorily transferable in accordance with, and subject to, any agreement entered into among the shareholders from time to time. Any share transferred from the holder of Class A Shares to the holder of Class B Shares will be reclassified as a Class B Share and any share transferred from the holder of Class B Shares to the holder of Class A Shares will be reclassified as a Class A Share.

6.6. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.7. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any three managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to, and in accordance with, article 6.1 of the Articles and any agreement entered into among the shareholders from time to time. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Subject to any agreement entered into among the shareholders from time to time, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in the Company, subject to, and in accordance with, any agreement entered into among the shareholders from time to time.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The subscribers subscribed the shares to be issued as follows:

1. OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for three hundred seventy-six (376) Class A Shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eleven thousand one hundred thirty-six euro (EUR 11,136.-) of which nine thousand four hundred euro (EUR 9,400.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one thousand seven hundred thirty-six euro (EUR 1,736.-) shall be allocated to the share premium account of the Company;

2. TACP INVESTMENTS-SL MEATS LLC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred twenty-four (124) Class B Shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand eight hundred sixty-four euro (EUR 3,864.-) of which three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and seven hundred sixty-four euro (EUR 764.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.00) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred (2,600.00) euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jean Fell, expert-comptable, born on 9 April 1956 in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on 11 March 1968 in Emmerich, Germany, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr Szymon Dec, conseil, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr Hugo Neuman, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing in L-1724 Luxembourg, 16, rue J.B. Fresez;
- Mr Pedro Urquidi, company manager, born on May 29, 1970 in El Paso, Texas, United States, residing at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and
- Mr Christopher Boehringer, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 97.473,

représentée par Maître Figen Eren, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2006,

2. TACP INVESTMENTS-SL MEATS LLC, une société de droit du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of Kent, City of Wilmington, State of Delaware, 19901, Etats-Unis, immatriculée au Secretary of State du Delaware sous le numéro 4191653,

représentée par Maître Figen Eren, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à New York (NY, USA), le 26 juillet 2006,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM LUXEMBOURG OPPS MEATS HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par trois cent soixante-seize (376) parts sociales sous forme nominative de catégorie A (collectivement les Parts Sociales A et individuellement la Part Sociale A), et cent vingt-quatre (124) parts sociales sous forme nominative de catégorie B (collectivement les Parts Sociales B et individuellement la Part Sociale B), d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales

6.1. Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le capital investi (le montant nominal et, le cas échéant, la prime d'émission).

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et conformément à tout contrat conclu entre associés de temps à autre.

6.4 Si un tiers (un Acquéreur) doit faire une offre émise de bonne foi faite sur base du prix du marché pour acquérir toutes les Parts Sociales A sous les termes et conditions que le détenteur de Parts Sociales A souhaite accepter (pour les besoins de cette clause, les Associés Dragging along), alors les Associés Dragging along doivent, par un avis écrit adressé aux détenteurs de Parts Sociales B (pour les besoins de cette clause, les Associés Dragged along), demander aux Associés Dragged along de vendre leurs parts au même prix par part et sinon aux mêmes termes que les Associés Dragging along simultanément à la réalisation de la vente des Parts Sociales A à l'Acquéreur. L'avis par écrit des Associés Dragging along, par application de cette clause, doit obliger les Associés Dragged along à délivrer à l'Acquéreur une cession de toutes les actions signée et le certificat correspondant (le cas échéant) et à signer et exécuter tout document y relatif et en connexion avec la vente contre paiement du prix des parts.

6.5 Les parts sociales devront, de plus, être obligatoirement cessible conformément et sous réserve de tout contrat conclu entre associés de temps à autre. Tout transfert de parts sociales des détenteurs de Parts Sociales A aux détenteurs de Parts Sociales B opérera un reclassement en Parts Sociales B et tout transfert de parts sociales des détenteurs de Parts Sociales B aux détenteurs de Parts Sociales A opérera un reclassement en Parts Sociales A.

6.6. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.8. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de trois gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des

valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel, sous réserve et en application de l'article 6.1 des Statuts et de tout contrat conclu entre les actionnaire de temps à autre. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés en proportion directe avec le capital investi (le montant nominal et, le cas échéant, la prime d'émission) dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les souscripteurs ont souscrit les parts sociales émises comme suit:

1. OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à trois cent soixante-seize (376) parts sociales sous forme nominative de catégorie A d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de onze mille cent trente-six euros (EUR 11.136,-) dont neuf mille quatre cents euros (EUR 9.400,-) devront être alloués au compte capital social de la Société et mille sept cent trente-six euros (EUR 1.736) devront être alloués au compte prime d'émission de la Société;

TACP INVESTMENTS-SL MEATS LLC, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-quatre (124) parts sociales sous forme nominative de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de trois mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 3.864,-) dont trois mille cent euros (EUR 3.100,-) devront être alloués au compte capital social de la Société et sept cent soixante-quatre euros (EUR 764,-) devront être alloués au compte prime d'émission de la Société.

La somme totale de quinze mille euros (EUR 15.000,00) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ deux mille six cents (2.600,00) euros.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- M. Cornelius Martin Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- M. Szymon Dec, conseil, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- M. Hugo Neuman, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à L-1724 Luxembourg, 16, rue J.B. Fresez;

- M. Pedro Urquidi, gérant de sociétés, né le 29 mai 1970 à El Paso, Texas, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- M. Christopher Boehringer, gérant de sociétés, né le 1er janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, ayant son adresse professionnelle à 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Eren, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 15, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

A. Schwachtgen.

(082945.3/230/486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.447.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of the undersigned notary on 21 July 2006, not yet published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the «Company»).

The meeting is opened at three twenty p.m. and is presided by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

I.- The sole shareholder of the Company present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 20 (twenty) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 8,044,000 (eight million forty-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to a new amount of USD 8,064,000 (eight million sixty-four thousand United States Dollars) by the issue of 8,044 (eight thousand forty-four) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 32,177,200 (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand two hundred United States Dollars), of which USD 804,400 (eight hundred and four thousand four hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription, intervention and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, of all the 8,044 (eight thousand forty-four) new shares by way of a contribution of all its assets and liabilities simultaneously made in part to the Company and in part to WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

4. Immediate cancellation of 20 (twenty) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each further to their contribution to the Company by WM Alameda (Gibraltar) Limited, and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars);

5. New composition of the shareholding of the Company; and

6. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 8,044,000.- (eight million forty-four thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) to USD 8,064,000.- (eight million sixty-four thousand United States Dollars) by the issue of 8,044 (eight thousand forty-four) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each (the «New Shares»), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 32,177,200.- (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand two hundred United States Dollars), of which USD 804,400.- (eight hundred and four thousand four hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve; the whole to be fully paid up through a contribution of part of all the assets and liabilities owned by WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the «Contributor»), in the framework of an all assets and liabilities contribution made simultaneously to the Company and to WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg («White Mountains Holdings»), the part of the contribution made to the Company amounting to a value of USD 40,221,200.- (forty million two hundred twenty-one thousand two hundred United States Dollars).

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 8,044 (eight thousand forty four) New Shares referred to above by the contribution of part of all of its assets and liabilities to the Company, in the framework of an all assets and liabilities contribution by the Contributor made simultaneously to the Company and to White Mountains Holdings.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Raymond Thill, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the 8,044 (eight thousand forty-four) New Shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each and to pay them up by the contribution of all assets and liabilities made in part to the Company, such as hereafter described.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to USD 32,177,200.- (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand United States Dollars), of which USD 804,400 (eight hundred and four thousand four hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of USD 32,177,200.- (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand United States Dollars) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The assets and liabilities contributed are owned by the Contributor, a pre-named company having its registered office in the European Union and are documented in the balance sheet of the Contributor dated 25 July 2006, which will remain hereafter attached. The assets contributed to the Company are composed of (the «Contribution»):

Assets

- Cash amounting to USD 40,200,000 (forty million two hundred thousand United States Dollars);
- 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, held by the Contributor in the Company; and
- A receivable of the Contributor against the Company for an amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars).

Liabilities

- A payable to Triay, Stagnetto and Neish amounting to GBP 2,000 (two thousand British Pounds).

It is noted that according to the contribution agreement dated 25 July 2006, any and all additional assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever, would be allocated and contributed to White Mountains Holdings.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is USD 40,221,200.- (forty million two hundred twenty-one thousand two hundred United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 July 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a capital company having its registered office in a State of the European Union, nothing withheld or excepted, simultaneously to the Company and to White Mountains Holdings, another capital company having its registered office in a State of the European Union, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Fourth resolution

Further to the contribution of 20 (twenty) shares of the Company by the Contributor to the Company, it is resolved to cancel these shares with immediate effect.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be automatically decreased by an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 8,044 (eight thousand forty-four) shares.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the sole shareholder resolves to amend the article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 8,044,000.- (eight million forty-four thousand United States Dollars), represented by 8,044 (eight thousand forty-four) shares of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at three thirty-five p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte par le notaire soussigné, le 21 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à quinze heures vingt et présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur M. Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 20 (vingt) parts sociales de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 8.044.000 USD (huit million quarante-quatre mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 8.064.000 USD (huit million soixante-quatre mille dollars américains) par l'émission de 8.044 (huit mille quarante-quatre nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 32.177.200 USD (trente-deux million cent septante-sept mille deux cent dollars américains) dont 804.400 USD (huit cent quatre mille quatre cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale;

3. Souscription, intervention et paiement par WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société valablement constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, de l'ensemble des 8,044 (huit mille quarante-quatre nouvelles parts sociales), par apport d'une partie de tous ses actifs et passifs simultanément à la Société et à WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

4. Annulation immédiate de 20 (vingt) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, suite à leur apport à la Société par WM Alameda (Gibraltar) Limited, et diminution consécutive du capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains);

5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société; et

6. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique durant une période de temps suffisante afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 8.044.000,- USD (huit million quarante-quatre mille dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 20.000,- USD (vingt mille dollars américains) à 8.064.000,- USD (huit million soixante-quatre mille dollars américains) par l'émission de 8.044 (huit mille quarante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 32.177.200,- USD (trente-deux millions cent septante-sept mille deux cent dollars américains), dont 804.400,- USD (huit cent quatre mille quatre cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale; l'ensemble devant être intégralement payé par un apport d'une partie tous les actifs et passifs appartenant à WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit du Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Apporteur»), dans le cadre d'un apport simultané de tous ses actifs et passifs à la Société et à WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg («White Mountains Holdings»), la partie de l'apport effectué en faveur de la Société s'élevant à 40.221.200,- USD (quarante million deux cent vingt et un mille deux cent dollars américains).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 8.044 (huit mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales par l'apport d'une partie de tous ses actifs et passifs à la Société, dans le cadre d'un apport simultané de tous ses actifs et passifs à la Société et à White Mountains Holdings.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, représenté à l'acte par M. Raymond Thill, cleric de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux 8.044 (huit mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de 8.044.000,- USD (huit millions quarante-quatre mille dollars américains) chacune intégralement payée par l'apport de tous les actifs et passifs décrit ci-après.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 32.177.200,- USD (trente-deux millions cent septante-sept mille deux cent dollars américains), dont 804.400,- USD (huit cent quatre mille quatre cent dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission d'un montant de 32.177.200,- USD (trente-deux millions cent septante-sept mille deux cent dollars américains) ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de tous ses actifs et passifs tel que défini à l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'Apport

Les actifs et passifs apportés appartiennent à l'Apporteur ci-avant défini, une société ayant son siège dans l'Union Européenne, et sont renseignés dans le bilan de l'Apporteur daté du 25 juillet 2006 signé par l'un des gérants de la Société, lequel bilan restera annexé au présent acte. Les actifs et passifs apportés à la Société (l'«Apport») se composent de:

Actifs

- Une somme de 40.200.000,- USD (quarante millions deux cent mille dollars américains);
- 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune, détenu par l'Apporteur dans la Société; et
- une dette de l'Apporteur contre la Société pour un montant de 5.000,- USD (cinq mille dollars américain).

Passifs

- Une dette contre Triay, Stagnetto et Neish, pour un montant de £ 2.000,- (deux mille livres sterling).

Il est noté que, selon le contrat d'apport daté du 25 juillet 2006, la totalité des actifs et passifs supplémentaires non mentionnés car inconnus, détenus par l'Apporteur qui existeraient à cette date, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, qui y seraient attachés de quelque manière que ce soit, seraient attribués et apportés à White Mountains Holdings.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est de 40.221.200,- USD (quarante million deux cent vingt et un mille dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 25 juillet 2006 qui sera jointe en annexe de cet acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs (entier patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, sans que rien ne soit retenu ou exclu, simultanément à la Société et à White Mountains Holdings, une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément pour l'apport décrit ci-dessous effectué par l'Apporteur l'application de l'article 4.1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Quatrième résolution

Suite à l'apport des 20 (vingt) parts sociales de la Société par l'Apporteur à la Société, il est décidé de procéder à l'annulation de ces parts sociales avec un effet immédiat.

En conséquence de l'annulation décrite ci-dessus, le capital social de la Société est automatiquement réduit d'un montant de 20.000,- USD (vingt mille dollars américains).

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport décrit ci-dessus ayant été pleinement réalisé, l'actionnariat de la Société est à présent composé de:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 8.044 (huit mille quarante-quatre) parts sociales.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, et l'apport ayant été pleinement réalisé, il a été unanimement décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 8.044.000 USD (huit million quarante-quatre mille dollars américains), représenté par 8.044 (huit mille quarante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à quinze heures trente-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, vol. 29CS, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

A. Schwachtgen.

(095528.3/230/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.447.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1108 du 25 juillet 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(095529.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.
R. C. Luxembourg B 96.592.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 6 juin 2006, réf. DSO-BR00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 août 2006.

Signature.

(980130.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

MANOIR KASSELSTAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roder.
R. C. Luxembourg B 102.515.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANOIR KASSELSTAY, S.à r.l.

J. Reuter

(980154.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

ZENTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.
R. C. Luxembourg B 93.297.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 août 2006, réf. DSO-BT00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(980325.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

LIONBRIDGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 118.994.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,750,925.- (one million seven hundred fifty thousand nine hundred twenty-five euros), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register),

here represented by Mr Emmanuel Natale, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is LIONBRIDGE LUXEMBOURG.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 1,750,925.- (one million seven hundred fifty thousand nine hundred twenty-five euros) divided into 70,037 (seventy thousand thirty-seven) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2006.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. in its capacity of founder, through its proxy holder, declares to subscribe to the entire share capital of an amount of EUR 1,750,925.- (one million seven hundred fifty thousand nine hundred twenty-five euros), divided into 70,037 (seventy thousand thirty-seven) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to which is attached a share premium globally amounting globally to EUR 15,758,132.- (fifteen million seven hundred fifty-eight thousand one hundred thirty-two euros), through a contribution in kind of all its assets and liabilities consisting of:

Assets:

- 627 shares representing 100% of the share capital of LIONBRIDGE TECHNOLOGIES HOLDINGS B.V., a company duly incorporated and validly existing under the law of The Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 33182715 with registered office at Overschiestraat 55, 1062HN Amsterdam, The Netherlands («LIONBRIDGE BV»), whose issued share capital amounts to NLG 62,700 (sixty-two thousand seven hundred Dutch Guilders) represented by 627 registered shares with a nominal value of NLG 100 (one hundred Dutch Guilders) each;

- 3,175,616 (three million one hundred seventy-five thousand six hundred sixteen) shares representing 99.99% of the share capital of LIONBRIDGE INTERNATIONAL, a company duly incorporated and validly existing under the law of Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 144185 with registered office at 3, West Pier Business Campus, Dun Loaghaire, Co. Dublin, Ireland («LIONBRIDGE IRELAND»), whose issued share capital amounts to EUR 3,175,618 (three million one hundred seventy-five thousand six hundred eighteen euros) represented by 3,175,618 (three million one hundred seventy-five thousand six hundred eighteen) registered shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each;

Altogether the «Shares»;

Liabilities:

- An interest bearing note issued by the Subscriber to LIONBRIDGE BV on August 4, 2006 of a principal amount of EUR 10,560,000.- (ten million five hundred sixty thousand euros), (the «Note»);

As well as any and all additional assets and/or liabilities held by LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. that could exist on the date hereof, mentioned or not, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever;

All these assets and liabilities, with a balance sheet value of EUR 28,069,057.- (twenty-eight million sixty-nine thousand fifty-seven euros), being referred altogether as «All the Assets and Liabilities» and separately as the «Assets» and the «Liabilities».

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of EUR 17,509,057.- (seventeen million five hundred nine thousand fifty-seven euros).

Such contribution has been valued by the founder of the Company, pursuant to a balance sheet and a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing the relevant documentation including a statement of the founder, evidencing that LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. is the sole and current owner of All the Assets and Liabilities.

Effective implementation of the contribution

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. in its capacity of founder represented as stated hereabove, expressly declares that:

- the Shares are in registered form and fully paid-up;
- it is the sole legal owner of all the Assets and Liabilities;
- the Assets are free from any charge, preemption right, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Assets and Liabilities are not the object of a dispute or claim;
- the Assets and Liabilities are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- LIONBRIDGE B.V. and LIONBRIDGE IRELAND are duly incorporated and validly existing under their respective applicable laws;
- to its knowledge, LIONBRIDGE B.V. and LIONBRIDGE IRELAND are not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the subscriber as of the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of All the Assets and Liabilities required under the relevant governing laws will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third parties;
- the total amount of the contribution made by the founder shall be allocated as follows:
 - EUR 1,750,925.- (one million seven hundred fifty thousand nine hundred twenty-five euros) to the share capital;
 - EUR 15,583,039.- (fifteen million five hundred eighty-three thousand thirty-nine euros) to the share premium; and
 - EUR 175,093.- (one hundred seventy-five thousand ninety-three euros) to the legal reserve.

Consequently, all the shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., through a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company by contribution of all the assets and liabilities of a company having its registered office or effective management seat in the European Union, the Company expressly requests the benefit from the exemption provided by the article 4-1 (four-one) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for an exemption of the capital duty fixed rate (droit d'apport) in such case.

Declaration

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., founder of the Company, acting through its proxy holder pre-named, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founder of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of All the Assets and Liabilities, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation related to the true and unconditional transfer of All the Assets and Liabilities has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Albert Barchard, residing at Delehanty Drive, Tewksbury, 01876 Massachusetts, United States of America; and
- Michael Denis McGrath, residing professionally at 3, West Pier, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland, are each appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration;
- 2) - Olivier Dorier, residing professionally at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration;
- 3) PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg is appointed as statutory auditor for an undetermined duration
- 4) The registered office of the Company shall be established at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand one hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 1.750.925,- (un million sept cent cinquante mille neuf cent vingt-cinq euros) ayant son siège social 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

Ici représentée par M. Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui délivrée.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les ' Statuts ') d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est LIONBRIDGE LUXEMBOURG.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 1.750.925,- (un million sept cent cinquante mille neuf cent vingt-cinq euros), divisé en 70.037 (soixante-dix mille trente-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la moitié au moins des gérants présents ou représentés qui se sont exprimés et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de juin à 16 heures ou le lendemain si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., agissant en tant que fondateur et représentée par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité du capital social de la Société, d'un montant de EUR 1.750.925,- (un million sept cent cinquante mille neuf cent vingt-cinq euros) composé de 70.037 (soixante-dix mille trente-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune auxquelles est attaché une prime d'émission d'un montant total de EUR 15.758.132,- (quinze millions sept cent cinquante-huit mille cent trente-deux euros), par un apport en nature de l'ensemble de ses actifs et de ses passifs consistant en:

Actifs:

- 627 actions représentant la totalité du capital social de LIONBRIDGE TECHNOLOGIES HOLDINGS B.V., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 33182715 et ayant son siège social à Overschiestraat 55, 1062 HN Amster-

dam, Pays-Bas («LIONBRIDGE BV»), dont le capital social émis s'élève à NLG 62.700 (soixante-deux mille sept cents florins) représenté par 627 actions ayant une valeur nominale de NLG 100,- (cent florins) chacune;

- 3.175.616 (trois millions cent soixante-quinze mille six cent seize) actions représentant 99,99% du capital social de LIONBRIDGE INTERNATIONAL, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit irlandais, enregistrée auprès du registre du commerce irlandais sous le numéro 144185 et ayant son siège social au 3, West Pier Business Campus, Dun Laghaire, Co. Dublin, Irlande («LIONBRIDGE IRLANDE») dont le capital social émis s'élève à EUR 3.175.618,- (trois millions cent soixante-quinze mille six cent dix-huit euros) représenté par 3.175.618 (trois millions cent soixante-quinze six cent dix-huit) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Ensemble les «Actions»

Passifs:

- Un billet à ordre portant intérêt émis par LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. à LIONBRIDGE BV le 4 août 2006 d'un montant principal de EUR 10.560.000,- (dix millions cinq cent soixante mille euros), (le «Billet à Ordre»);

Ainsi que tous autres actifs et/ou passifs de LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. qui pourraient exister à la date des présentes, mentionnés ou non, connus ou inconnus, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou inconnus qui peuvent ou pourraient y être attachés de quelque manière que ce soit.

Tous ces actifs et passifs, avec une valeur bilantielle de EUR 28.069.057,- (vingt-huit millions soixante-neuf mille cinquante-sept euros), seront ci-après désignés collectivement comme «Tous les Actifs et Passifs» et individuellement comme les «Actifs» et les «Passifs».

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 17.509.057,- (dix sept millions cinq cent neuf mille cinquante-sept euros).

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société, conformément au bilan et à une déclaration sur la valeur de l'apport qui resteront annexés au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production de documents pertinents incluant une déclaration du fondateur démontrant que LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. est le seul et actuel propriétaire de Tous les Actifs et Passifs.

Mise en oeuvre effective de l'apport

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. en sa capacité de fondateur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- les Actions sont nominatives et entièrement libérées;
- il est le seul propriétaire de tous les Actifs et Passifs;
- les Actifs sont libres de toutes charge, droit de préemption, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- les Actifs et Passifs ne font pas l'objet de contestation ou d'action en justice;
- les Actifs et Passifs sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- LIONBRIDGE B.V., et LIONBRIDGE IRLANDE sont dûment constituées et existent valablement sous leur droit respectif;
- à sa connaissance, LIONBRIDGE B.V. et LIONBRIDGE IRLANDE ne sont pas impliquées dans une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'apporteur à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- l'ensemble des formalités subséquentes à l'apport en nature de Tous les Actifs et Passifs requises par les lois applicables seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu;
- le montant total de l'apport effectué par le fondateur sera affecté comme suit:
 - EUR 1.750.925,- (un million sept cent cinquante mille neuf cent vingt-cinq euros) au capital social;
 - EUR 15.583.039,- (quinze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trente-neuf euros) à la prime d'émission; et
 - EUR 175.093,- (cent soixante quinze mille quatre-vingt-treize euros) à la réserve légale.

Par conséquent, l'intégralité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., par un apport en nature constitué de Tous les Actifs et Passifs du fondateur, tel que défini à l'article 4-1 de la loi consolidée du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption de droit d'apport.

Requête en exonération d'apport

Considérant qu'il s'agit de la constitution d'une société de droit luxembourgeois par un apport en nature de tous les actifs et passifs d'une société ayant son siège social ou son siège de direction effective au sein de l'Union Européenne, la Société requiert expressément le bénéfice de l'exemption stipulée par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption de droit d'apport à taux fixe dans un tel cas.

Déclaration

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. agissant en sa qualité de fondateur de la Société et par l'intermédiaire de son mandataire susnommé, reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, engagée en sa qualité de fondateur de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation et le transfert effectif de Tous les Actifs et Passifs et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de Tous les Actifs et Passifs a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - Albert Barchard, résidant à, Delehanty Drive, Tewsbury, 01876 Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, et
- Michael Denis McGrath, résidant à 3, West Pier, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Irlande,
sont chacun nommés gérants de type A pour une période indéterminée;
- 2) - Olivier Dorier, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,
est nommé gérant de type B pour une période indéterminée;
- 3) PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une durée indéterminée;
- 4) Le siège social de la Société est établi 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à huit mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Natale, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096862.3/211/557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

IPROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 69, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 99.620.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 août 2006, réf. DSO-BT00055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(980390.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

ERNEST HERMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 33A, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 74.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 12 juillet 2006

Les mandats des administrateurs respectivement de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leurs mandats pour une période de six ans. Les mandats viendront à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Conseil d'administration:

Monsieur Ernest Hermes, demeurant à L-7333 Steinsei, 33A, rue des Prés;

Madame Marie-Thérèse Hermes-Hastert, demeurant à L-7333 Steinsel, 33A, rue des Prés;

Mademoiselle Sharon Hermes, demeurant à L-7333 Steinsel, 33A, rue des Prés.

Administrateur-délégué:

Monsieur Ernest Hermes, demeurant à L-7333 Steinsel, 33A, rue des Prés.

Commissaire aux comptes:

LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078420.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AKTIV GARTENBAU AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9670 Merkholtz, Maison 25A.

R. C. Luxembourg B 106.878.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 3 août 2006, réf. DSO-BT00059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merkholtz, le 3 août 2006.

Signature.

(980500.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2006.

AQUA-PECHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 67, Duerfstrooss.

R. C. Luxembourg B 107.668.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(981077.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2006.

TER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 110.537.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

PICCOLETTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3465 Dudelange, 46-48, rue de l'Étang.

R. C. Luxembourg B 62.856.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076732.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CREEK CORPORATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 118.987.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.974, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

here represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their capacity as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to document as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CREEK CORPORATE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is administered by one or more managers. The managers need not to be partners. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the single signature of any manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 13. The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 500 shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, and they have been fully subscribed and paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty (1,750.00) euro.

Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by a manager appointed for an unlimited period of time:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

2) The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatories, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.974, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité de fondés de pouvoirs A,

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination CREEK CORPORATE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, ou tout autre moyen de communication similaire au départ de Luxembourg, permettant ainsi à plusieurs personnes de prendre part à cette réunion et de communiquer ensemble. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une telle décision peut être documenté en un document unique ou en plusieurs documents différents ayant le même contenu et signé par toutes les personnes ayant participé à la réunion.

Art. 13. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prénommée, et elles ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par un gérant nommé pour une durée illimitée:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,

2) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des mandataires de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Geimer, R. Chamielec, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 23, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(096795.3/230/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

LUX-RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5429 Hettermillen, Maison 6.
R. C. Luxembourg B 49.430.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

REVENING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 70.462.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076734.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

GENTLEMAN STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.880.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

EASTBRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 118.954.

STATUTES

In the year two thousand six, on the 11th day of July.

Before me, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

EASTBRIDGE B.V., a private limited liability company according to the laws of the Netherlands, with registered office in Rotterdam, the Netherlands and having its principal office and effective place of management at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.767, duly represented herein by Richard Desgropes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given, on July 5, 2006, hereinafter the «Incorporator»,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name EASTBRIDGE, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines

that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in any commercial, industrial, financial or other companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.5. The Company may render services to enterprises and other companies.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. Upon incorporation, the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), consisting of five hundred (500) ordinary shares, in registered form and each with a par value of twenty-five euro (EUR 25), which are all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Upon the issuance of shares or the granting of any option to subscribe for shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares. Prior to each single issuance or the granting of options to subscribe for shares, the pre-emption right may be restricted, limited or excluded by the general meeting of shareholders.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. If a share is pledged or the owner creates an usufruct in a share, the voting right cannot be assigned to the beneficiary of the usufruct or the pledge.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

7.2. Any shareholders wishing to transfer its shares («Transferor») shall give notice of such transfer to the board of managers by registered letter, specifying the number of shares the Transferor wishes to transfer, the person to whom the Transferor wishes to transfer and the price for which the transfer is to occur (the «Sale Notice»).

7.3. The board of managers shall be obliged to call a general meeting of shareholders which shall be held ultimately within six (6) weeks of receiving the Transferor's Sale Notice. The notice for convening the general meeting of shareholders shall state the contents of the Sale Notice.

Art. 8. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares subject to the following conditions:

- (a) the Company may only redeem shares that have been fully paid up;
- (b) upon redemption, the shares will be redeemed at their nominal value, unless the board of managers determines that they shall be redeemed at a redemption price which exceeds the nominal value;
- (c) a redemption can only be done to the extent the Company's freely distributable reserves allow for redemption or by using the proceeds of a new issuance of shares made with a view to carry out such redemption;
- (d) an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which can not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves;
- (e) sub-paragraph (d) shall not apply to a redemption using the proceeds of newly issued shares whereby the issuance was made with a view to carry out such redemption;
- (f) to the extent the board of managers determines that the redemption shall allow for a payment of a premium in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, such payment of premium is subject to the same restrictions as set out in sub-paragraph (c);
- (g) the notice of redemption shall be published with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) within one month after the date of redemption of the shares.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of managers

9.1. The Company is managed by a board of managers consisting of one or more persons appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

9.2. The managers may be suspended or dismissed by the general meeting of shareholders at any time ad nutum (without any reason).

Art. 10. Powers of the board of managers

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 11. Procedure

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Resolutions of the board of managers may be adopted outside a formally convened meeting of the board of managers, provided that such resolutions are adopted in writing and are adopted unanimously and such resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 12. Representation

12.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the board of managers of the Company. Any two members of the board of managers acting jointly are also authorised to represent, bind and sign on behalf of the Company.

12.2. In the event of a conflict of interest between the Company and a member of the board of managers of the Company, the general meeting of shareholders shall be informed of such conflict forthwith. Unless all members of the board of managers are conflicted, in which case the general meeting of shareholders has the right to waive such conflict or to appoint such person as it deems fit to represent the Company in the matter in respect of which such conflict has arisen, the Company shall be represented by two or more of the other members of the board of managers of the Company. In matters of conflict of interest, the general meeting of shareholders shall at all times have the power to designate one or more persons to represent the Company to avoid such conflict.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights - annual general meeting of shareholders

14.1. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

14.2. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.3. The board of managers will convene at least one annual general meeting of shareholders of the Company within 6 (six) calendar months after the end of the relevant financial year, on the third Wednesday of May of every calendar year in connection with the approval of the Company's annual accounts. In addition, the board of managers may, whenever it deems fit, convene other general meetings of shareholders of the Company.

Art. 15. Convening - Form - Quorum - Majority

15.1. The general meeting of shareholders shall be convened by the board of managers, failing which, by the supervisory board if it exists, failing which on the request of one or more shareholders representing at least 10% of the Company's issued and paid up capital, by letters mailed to the addresses of the shareholders as shown in the Company's shareholders register.

15.2. Convening shall take place no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting. If the period was shorter or if no convocation has taken place, valid resolutions can only be adopted by unanimous vote in a meeting where the entire issued capital of the Company is present or represented. The provisions of the previous sentence apply mutatis mutandis in respect of matters that are tabled at the meeting without mention thereof in the convening notice.

15.3. If there are less than twenty-five (25) shareholders, valid decisions of the shareholders can also be adopted outside a formally convened meeting of shareholders, provided that they are adopted in writing and by the unanimous vote of all shareholders. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.4. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.5. Resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 16. Supervisory Board

16.1. Upon first resolution thereto by the general meeting of shareholders or if the Company shall have more than twenty-five shareholders, the Company shall have a supervisory board, which shall be composed of one or more members and which shall supervise the financial affairs of the Company, particularly its books and accounts (the «Supervisory Board»), all in accordance with the relevant provisions of the Law.

16.2. The members of the Supervisory Board shall have all such powers as may be conferred upon them by the Law.

16.3. Members of the Supervisory Board are appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Retiring members of the Supervisory Board are eligible for re-election.

16.4. Members of the Supervisory Board shall from its midst appoint a person that shall chair the meetings of the Supervisory Board (the «Chairman»).

16.5. In the event of a vacancy on the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

16.6. If the majority of the members of the Supervisory Board resign from their position, a general meeting of shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

16.7. The Supervisory Board shall be convened by the Chairman.

16.8. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice for convening the meeting. Notice may be waived by the consent of each of the members of the Supervisory Board in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice and valid resolutions may be adopted at such meeting.

16.9. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission, another member of the Supervisory Board as his proxy.

16.10. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be passed if taken by a simple majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

16.11. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its Chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. Accounting year

17.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

17.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers shall prepare a balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

17.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

18.3. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company shall be disregarded.

18.4. Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

18.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (c) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation

19.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2. From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, all amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

VII. General provision

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, the Incorporator, represented as stated above declares to subscribe for all five hundred (500) shares to be issued at incorporation and the Incorporator shall be issued these five hundred (500) shares in the Company's capital.

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,500.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. that the number of managers of the Company be set at six (3);
2. to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - a. Mr Christophe Davezac, manager, born on 14 February 1964, in France, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
 - b. Mr William Frank Brooksbank, manager, born on 29 December 1965, in Kenya, with an address at 14, route de la Clouse, B-4880 Aubel, Belgium; and
 - c. Mr Mark Allen Burch, manager, born on 22 March 1968, in United States of America, with an address at 16, avenue de l'Orée, B-1640, Rhode St Genese, Belgium; and
3. that the registered office of the Company shall be at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text:**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EASTBRIDGE B.V., une société à responsabilité limitée organisée et constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas, et exerçant principalement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 102.767, dûment représentée par Maître Richard Desgropes, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 5 juillet 2006, ci-après le «Fondateur»,

ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination EASTBRIDGE, S.à r.l. (la «Société»), régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles ou financières ainsi que la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.5. La Société peut rendre des services à d'autres entreprises ou sociétés.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. En cas d'émission des parts sociales ou l'allocation de toute option ou la souscription de parts sociales, chacun associé aura le droit de préemption en proportion de les parts sociales tenus. Cependant, avant toute émission de parts sociales, le droit de préemption peut être restreint, limité ou exclu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.4. Si une part sociale est gagée ou si le détenteur crée un usufruit sur la part sociale, le droit de vote ne peut être transmis au bénéficiaire de l'usufruit ou du gage.

Art. 7. Cession de parts sociales

7.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.2. Tout associé souhaitant céder ses parts sociales (le «Cédant») doit en informer le conseil de gérance par lettre recommandée, en spécifiant le nombre de parts sociales que le Cédant souhaite céder, la personne à qui le Cédant ca céder ses parts sociales et le prix d'une telle cession (l'«Avis de Cession»).

7.3. Le conseil de gérance a l'obligation de convoquer une assemblée générale des associés qui doit être tenue dans les six (6) semaines suivants la réception de l'Avis de Cession. L'avis de convocation de l'assemblée générale des associés doit contenir les informations se trouvant dans l'Avis de Cession.

Art. 8. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses parts sociales sujet aux conditions suivantes:

- (a) la Société peut racheter seulement les parts sociales qui ont été entièrement payées;
- (b) au rachat, les parts sociales seront rachetées à leur valeur nominale, à moins que le conseil de gérance décident que celles-ci doivent être rachetées à un prix de rachat qui excèdent leur valeur nominale;
- (c) un rachat ne peut être opéré que si la réserve librement distribuable pour le rachat ou en utilisant les recettes de l'émission de nouvelles parts sociales faite en vue d'un telle opération de rachat;
- (d) un montant égal à la valeur nominale, ou, en cas d'absence, la valeur comptable, de toutes les parts sociales rachetées qui doivent être incluses dans une réserve qui ne peut être distribuée aux associés excepté en cas de réduction du capital souscrit; le capital ne peut être utilisé pour augmenter le capital souscrit par la capitalisation des réserves;
- (e) le sous paragraphe (d) ne s'applique pas lors d'un rachat utilisant les recettes de parts sociales nouvellement émises lorsque l'émission a été faite en vue de réaliser un tel rachat;
- (f) tant que le conseil de gérance détermine que le rachat autorise le paiement d'un premium en excès de la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le paiement d'un tel premium est sujet aux mêmes restrictions que celles prévues au sous paragraphe (c);
- (g) l'avis de rachat doit faire l'objet d'une publication au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de la date du rachat des parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance

9.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'une ou plusieurs personnes (gérants) nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

9.2. Les gérants peuvent être révoqués ou suspendus par l'assemblée générale des associés à tout moment ad nutum.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 11. Procédure

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

11.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration doit être donnée par écrit, par la remise soit de l'original, d'un télégramme, telex, facsimile ou d'un e-mail.

11.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées en dehors d'une assemblée normalement convoquée, si de telles résolutions sont adoptées à l'unanimité, et, de telles résolutions signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 12. Représentation

12.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par le conseil de gérance de la Société. La Société sera engagée et valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants.

12.2. Dans l'éventualité de la survenance d'un conflit d'intérêt entre la Société et un des membres du conseil de gérance, l'assemblée des associés doit être informée d'un tel conflit. A moins que tous les membres du conseil de gérance soient en conflit, cas dans lequel l'assemblée des associés a le droit de suspendre tous conflits ou de désigner une personne afin de représenter la Société dans la situation dans laquelle le conflit existe, la Société doit être représentée par deux ou plusieurs membres du conseil de gérance de la Société. En cas de conflits d'intérêts, l'assemblée des associés peut désigner à tout moment une ou plusieurs personnes pour représenter la Société afin d'éviter un tel conflit.

Art. 13. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote - assemblée générale annuelle des associés

14.1. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.2. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.3. Le conseil de gérance conviendra d'au moins une assemblée générale annuelle des associés de la Société dans les 6 (six) mois après la fin de l'année financière, le troisième mercredi de mai correspondant avec l'approbation des comptes annuels de la Société. En plus, le conseil de gérance peut décider lorsqu'il estime nécessaire de la tenue d'autres assemblées générales des associés.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité

15.1. L'assemblée générale des associés sera convenue par le conseil de gérance, par défaut par le conseil de surveillance si il en existe un, sinon à la requête d'un ou plusieurs associés représentant au moins 10% du capital issu et payé, par lettres envoyées aux adresses de chaque associé comme noté dans le registre des associés de la Société.

15.2. La convocation doit être faite au plus tard quinze jours avant la date de l'assemblée. Si la période est plus courte ou si aucune convocation n'a été faite, les résolutions ne peuvent être adoptées qu'à l'unanimité lorsque l'entière du capital issu est présent ou représenté. Ces dites provisions s'appliquent mutatis mutandis aux résolutions prévues à l'ordre du jour sans mention faite dans l'avis de convocation.

15.3. Dans le cas où il y a moins de vingt-cinq (25) associés, les résolutions peuvent aussi être adoptées en dehors d'une assemblée régulièrement convoquée, si ces dernières sont adoptées par écrit et à l'unanimité des associés. Les signatures des associés doivent apparaître sur un seul document ou sur de multiples copies d'une même résolution et dont la preuve peut être établie par lettre ou par télécopie.

15.4. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

15.5. Les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 16. Conseil de surveillance

16.1. Jusqu'à résolution par l'assemblée générale des associés ou si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, la Société pourra se doter d'un conseil de surveillance, qui se composera d'un ou plusieurs membres et qui supervisera la

situation financière de la Société, particulièrement les livres comptables (le «Conseil de Surveillance»), en accord avec les provisions de la Loi.

16.2. Les membres du Conseil de Surveillance seront dotés des pouvoirs conférés par la Loi.

16.3. Les membres du Conseil de Surveillance seront désignés et déçus de leur fonction par l'assemblée des associés. Les membres sortants du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

16.4. Les membres du Conseil de Surveillance doivent désigner une personne pour présider les assemblées du Conseil de Surveillance (le «Président»).

16.5. En cas de vacance du Conseil de Surveillance pour cause de décès, retraite ou autre, les membres restants du Conseil de Surveillance doivent se rassembler pour élire à la majorité une personne comme membre du Conseil de Surveillance afin de répondre à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des associés.

16.6. Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance démissionnent, une assemblée des associés doit se tenir afin de désigner un nouveau Conseil de Surveillance.

16.7. Le Conseil de Surveillance doit être convoqué par le Président.

16.8. Un avis écrit pour chaque assemblée du Conseil de Surveillance doit être donné à tous les membres du Conseil de Surveillance en respectant un délai de huit jours, sauf en cas d'urgence, dans tel cas, l'avis doit préciser les circonstances d'urgence pour la tenue d'une telle assemblée. L'avis peut être suspendu par le consentement de chacun des membres du Conseil de Surveillance par écrit, soit par la remise de l'original, par câble, télégramme, télécopie ou télex. Des avis séparés ne sont pas requis pour la tenue d'assemblée individuelle à certaines heures et endroits prévue dans un emploi du temps qui a été adopté antérieurement par le Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à l'assemblée du Conseil de Surveillance, et, si ces derniers déclarent qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable et des résolutions peuvent être adoptées lors de ces assemblées.

16.9. Chaque membre du Conseil de Surveillance peut agir à toutes les assemblées du Conseil de Surveillance par la désignation par écrit, soit par la remise de l'original, par câble, télégramme, télécopie, télex ou tout autre transmission électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

16.10. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions seront prises valablement à la simple majorité des votes des membres présents ou représentés à l'assemblée.

16.11. Les résolutions de l'assemblée du Conseil de Surveillance doivent être signées par le Président ou, en son absence, par le Président pro tempore qui siège à cette assemblée. Des copies ou extraits des résolutions qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires seront signés par le Président ou le Président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 17. Exercice social

17.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

17.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le Conseil de Gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

17.3. Le bilan et le compte des profits et des pertes seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 18. Affectation des bénéfices

18.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

18.3. En calculer des montants qui seront distribués, les parts sociales tenus par la Société seront négligées.

18.4. Toutes acomptes sur dividendes seront distribués immédiatement après la déclaration des acomptes, à moins que l'assemblée générale des associés a déterminé une certaine date.

18.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- a) des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance;
- b) ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice. L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- c) la décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites par le Fondateur et émises lors de la constitution et la Société émettra lesdites parts sociales dans le capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est laissé à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 2.500,- euros.

Assemblée générale des associés

Le Fondateur, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3);
- 2) sont nommés comme gérants pour une période non-limitée:
 - a) M. Christophe Davezac, gérant, né le 14 février 1964, en France, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) M. William Frank Brooksbank, gérant, né le 29 décembre 1965, au Kenya, demeurant professionnellement au 14, rue de la Clouse, L-4880 Aubel, Belgique;
 - c) M. Mark Allen Burch, gérant, né le 22 mars 1968, en France, demeurant professionnellement au 16, avenue de l'Orée, B-1640, Rhode St Genese, Belgique;
- 3) le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Desgropes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 57, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(096253.3/211/578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**MPEL - METROPLEX PROJECT ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 57, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 104.645.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076792.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

PLANETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 118.214.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrizio Forniti, indépendant, demeurant à L-8820 Holtz, 3, rue Principale, ici représenté en vertu d'une procuration par la société SUPERVISAE LIMITED, société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège à Londres NW11 7TJ, Finchley Road 788-790, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grande-Bretagne et du Pays de Galles sous le numéro 5056203, elle-même représentée par Monsieur Aleksander Vukotic, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2.- Monsieur Michaël Nycek, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de PLANETA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la fourniture de services moyennant des solutions pratiques de marché dans la recherche et la livraison de tout produit ou tout accessoire principalement se rapportant aux moyens de transport terrestre, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg,-Ville, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Patrizio Forniti, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Michaël Nycek, préqualifié, une action	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate explicitement.

86250

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2012:

- 1.- Monsieur Bruno d'Alessio, chauffeur, né à Castel Volturno, le 30 mai 1970 demeurant à Castel Volturno, 1, via Domitiana KM 30.400 Italie.
- 2.- Madame Monica Forniti, née Montenero, employée privée, née à Albano Laziale, le 26 novembre 1972, demeurant à L-8820 Holtz, 3, rue Principale.
- 3.- Monsieur Patrizio Forniti, indépendant, né le 6 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant à L-8820 Holtz, 3, rue Principale.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2012:

- SUPERVISAE LIMITED, ayant son siège social à Londres NW11 7TJ, Finchley Road, 788-790 (Royaume-Uni), numéro d'immatriculation 5056203.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Patrizio Forniti, prénommé, au poste d'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière avec le pouvoir d'engager la société avec sa signature unique.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vukotic, M. Nycek, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, vol. 29CS, fol. 18, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(083008.3/202/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

BLACKSTAR INVESTORS PLC, Société Anonyme.

Registered office: GB-SW1A 1 RD London, Arlington Street, 22.

Principal establishment: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 114.318.

In the year two thousand six, on the sixteenth of August.

Before Us, Maître Camille Mines, notary residing at Capellen, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of BLACKSTAR INVESTORS PLC, which transferred its principal establishment to Luxembourg with effect from 27 January 2006, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, who acted in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, dated February 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numbers 913 and 914 of May 10, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated February 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1034 of May 27, 2006.

The meeting begins at ten a.m., Mr John Kleynhans, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Mathieu Gangloff, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Kai Hennen, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. This general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the *Mémoires* C, *Recueil des Sociétés et Associations* n° 1458 of July 28, 2006 and n° 1510 of August 7, 2006, as well as in the *Tageblatt* of July 28 and August 7, 2006.

The related copies of the said publications have been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

– Increase of authorised share capital

1. To resolve that the authorised share capital of the Company be increased from £ 75,000,000 (represented by 75,000,000 Ordinary Shares with a par value of £ 1 each) to £ 90,000,000 (represented by 90,000,000 Ordinary Shares with a par value of £ 1 each).

– Directors' authority to allot shares

2. To resolve that, subject to the passing of Resolution 1 above and in place of all existing authorities, the directors be generally and unconditionally authorised pursuant to section 80 of the Companies Act 1985 («the Act») to exercise all the powers of the Company to allot and issue relevant securities (within the meaning of section 80) up to an aggregate nominal amount of £ 54,392,145 for a period expiring (unless previously revoked, varied or renewed) on 16 February 2007 or, if sooner, the end of the next annual general meeting of the Company.

– Disapplication of pre-emption rights

3. To resolve that subject to the passing of Resolutions 1 and 2 above and in place of all existing powers, the directors be generally empowered pursuant to section 95 of the Act to allot and issue equity securities (within the meaning of section 94(2) to 94(3A) of the Act) for cash, pursuant to the authority conferred by Resolution 2 as if section 89(1) of the Act did not apply to such allotment and issue, provided that this power shall expire on 16 February 2007 or, if sooner, the end of the next annual general meeting of the Company. This power shall be limited to the allotment and issue of equity securities:

3.1 In connection with the placing of ordinary shares in the capital of the Company by the Company as described in the Circular posted to shareholders on 19 July 2006 up to an aggregate nominal amount of £ 42,857,143;

3.2 In connection with an issue by way of rights (including, without limitation, under a rights issue, open offer or similar arrangement) in favour of holders of Ordinary Shares in the capital of the Company in proportion (as nearly as may be practicable) to their existing holdings of Ordinary Shares, but subject to such exclusions or other arrangements as the directors deem necessary or expedient in relation to fractional entitlements or any legal, regulatory or practical problems under the laws of any territory, or the requirements of any regulatory body or stock exchange; and

3.3 Otherwise than pursuant to paragraph 3.1 or 3.2 up to an aggregate nominal amount of £ 7,846,500.

III. The shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears from the said attendance list that out of the thirty-five million six hundred seven thousand eight hundred fifty-five (35,607,855) shares of a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, representing the total capital of thirty-five million six hundred seven thousand eight hundred fifty-five Pound Sterling (GBP 35,607,855), twenty-three million nine hundred three thousand seven hundred ninety-seven (23,903,797), representing 67% of the total capital, are represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves that the authorised share capital of the Company be increased from £ 75,000,000 (represented by 75,000,000 Ordinary Shares with a par value of £ 1 each) to £ 90,000,000 (represented by 90,000,000 Ordinary Shares with a par value of £ 1 each).

As a consequence, Article 5.2. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«5.2. The Company shall have an authorised capital of GBP 90,000,000.- divided into 90,000,000 ordinary shares having a par value of GBP1.- each.»

Second resolution

The General Meeting resolves that in place of all existing authorities, the directors be generally and unconditionally authorised pursuant to section 80 of the Companies Act 1985 («the Act») to exercise all the powers of the Company to allot and issue relevant securities (within the meaning of section 80) up to an aggregate nominal amount of £ 54,392,145 for a period expiring (unless previously revoked, varied or renewed) on 16 February 2007 or, if sooner, the end of the next annual general meeting of the Company.

Third resolution

The General Meeting resolves that in place of all existing powers, the directors be generally empowered pursuant to section 95 of the Act to allot and issue equity securities (within the meaning of section 94(2) to 94(3A) of the Act) for cash, pursuant to the authority conferred by Resolution 2 as if section 89(1) of the Act did not apply to such allotment and issue, provided that this power shall expire on 16 February 2007 or, if sooner, the end of the next annual general meeting of the Company. This power shall be limited to the allotment and issue of equity securities.

In connection with the placing of ordinary shares in the capital of the Company by the Company as described in the Circular posted to shareholders on 19 July 2006 up to an aggregate nominal amount of £ 42,857,143;

In connection with an issue by way of rights (including, without limitation, under a rights issue, open offer or similar arrangement) in favour of holders of Ordinary Shares in the capital of the Company in proportion (as nearly as may be practicable) to their existing holdings of Ordinary Shares, but subject to such exclusions or other arrangements as the directors deem necessary or expedient in relation to fractional entitlements or any legal, regulatory or practical problems under the laws of any territory, or the requirements of any regulatory body or stock exchange; and

Otherwise than pursuant to paragraph 3.1 or 3.2 up to an aggregate nominal amount of £ 7,846,500.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale annuelle de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BLACKSTAR INVESTORS PLC, qui a transféré son principal établissement vers le Luxembourg avec effet au 27 janvier 2006, par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéros 913 et 914 du 10 mai 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André Schwachtgen, en date du 22 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1034 du 27 mai 2006.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur John Kleynhans, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu Gangloff, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kai Hennen, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1458 du 28 juillet 2006 et n° 1510 du 7 août 2006, ainsi qu'au Tageblatt des 28 juillet et 7 août 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

– Augmentation du capital autorisé

1. Décider d'augmenter le capital autorisé de £ 75.000.000 (représenté par 75.000.000 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de £ 1 chacune) à £ 90,000,000 (représenté par 90.000.000 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de £ 1 chacune).

– Autorisation des administrateurs d'attribuer des actions

2. Décider, que sous réserve de l'adoption de la 1^{ère} Résolution ci-dessus et muni de toutes les autorisations existantes, les administrateurs sont généralement et de façon inconditionnelle autorisés suivant la section 80 de la loi de 1985 («la Loi») d'exercer tous les pouvoirs de la Société d'attribuer et d'émettre des actions (suivant la signification de la section 80) jusqu'à un montant total nominal de £ 54.392.145,- pour une période expirant (à moins qu'elle n'ait été préalablement révoquée, modifiée ou renouvelée) le 16 février 2007 ou, si plus tôt, la fin de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

– Non Application des droits de préemption

3. Décider, que sous réserve de l'adoption des Résolutions 1 et 2 ci-dessus et muni de toutes les pouvoirs existants, les administrateurs sont généralement autorisés suivant la section 95 de la loi de 1985 («la Loi») d'attribuer et d'émettre des actions de capital (suivant la signification de la section 94(2) à 94(3A) de la loi) en espèces suivant l'autorisation accordée par la Résolution 2 comme si la section 89(1) de la loi ne s'appliquait pas à cette attribution et émission, pourvu que ce pouvoir expirera le 16 février 2007 ou, si plus tôt, la fin de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société. Ce pouvoir sera limité à l'attribution et l'émission d'actions de capital:

3.1 En relation avec le placement d'actions ordinaires du capital de la Société par la Société tel que décrit dans la circulaire envoyée aux actionnaires le 19 juillet 2006 jusqu'à un montant total de £ 42.857.143,-;

3.2 En relation avec une émission de titres (y compris, sans limitation, sous l'émission de titres, offre ouverte ou arrangement similaire) en faveur de détenteurs d'Actions Ordinaires dans le capital de la Société en proportion (le plus

près praticable) à leur participation actuelle d'Actions Ordinaires, mais sous réserve de telles exclusions ou autres arrangements que les administrateurs estiment nécessaires ou convenables en relation à des détentions de fractions d'actions ou des problèmes légaux, réglementaires ou pratiques sous les lois d'un territoire, ou les demandes d'une instance de régulation ou Bourse; et

3.3 Autrement alors suivant les alinéas 3.1 ou 3.2 jusqu'à un montant total de £ 7.846.500,-.

III. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les trente-cinq millions six cent sept huit cent cinquante-cinq (35.607.855) actions d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq millions six cent sept huit cent cinquante-cinq livres Sterling (GBP 35.607.855,-), vingt-trois millions neuf cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept mille (23.903.797) actions, représentant 67% du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital autorisé de £ 75.000.000 (représenté par 75.000.000 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de £ 1 chacune) à £ 90.000.000 (représenté par 90.000.000 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de £ 1 chacune).

En conséquence, l'article 5.2. des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.2 La Société aura un capital autorisé de GBP 90.000.000,- divisé en 90.000.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- chacune.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide que munis de toutes les autorisations existantes, les administrateurs sont généralement et de façon inconditionnelle autorisés suivant la section 80 de la loi de 1985 («la Loi») d'exercer tous les pouvoirs de la Société d'attribuer et d'émettre des actions (suivant la signification de la section 80) jusqu'à un montant total nominal de £ 54.392.145,- pour une période expirant (à moins qu'elle n'ait été préalablement révoquée, modifiée ou renouvelée) le 16 février 2007 ou, si plus tôt, la fin de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide que munis de toutes les pouvoirs existants, les administrateurs sont généralement autorisés suivant la section 95 de la loi de 1985 («la Loi») d'attribuer et d'émettre des actions de capital (suivant la signification de la section 94(2) à 94(3A) de la loi) en espèces suivant l'autorisation accordée par la Résolution 2 comme si la section 89(1) de la loi ne s'appliquait pas à cette attribution et émission, pourvu que ce pouvoir expirera le 16 février 2007 ou, si plus tôt, la fin de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société. Ce pouvoir sera limité à l'attribution et l'émission d'actions de capital:

En relation avec le placement d'actions ordinaires du capital de la Société par la Société tel que décrit dans la circulaire envoyée aux actionnaires le 19 juillet 2006 jusqu'à un montant total de £ 42.857.143,-;

En relation avec une émission de titres (y compris, sans limitation, sous l'émission de titres, offre ouverte ou arrangement similaire) en faveur de détenteurs d'Actions Ordinaires dans le capital de la Société en proportion (le plus près praticable) à leur participation actuelle d'Actions Ordinaires, mais sous réserve de telles exclusions ou autres arrangements que les administrateurs estiment nécessaires ou convenables en relation à des détentions de fractions d'actions ou des problèmes légaux, réglementaires ou pratiques sous les lois d'un territoire, ou les demandes d'une instance de régulation ou Bourse; et

Autrement alors suivant les alinéas 3.1 ou 3.2 jusqu'à un montant total de £ 7.846.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Kleynhans, M. Gangloff, K. Hennen, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

A. Schwachtgen.

(095521.2/230/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

RICKES & PETRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 43, ZAE Triangle Vert.
R. C. Luxembourg B 65.368.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DESIGN LARDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 68.147.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FRANZ CONEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TOPVEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.992.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076760.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TARRAGONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 98.255.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2006 que:

- Les sociétés LAYCA (MANAGEMENT) S.A., NUTAN (MANAGEMENT) S.A., ayant chacune leur siège social au 2nd, Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ainsi que M. Daniel Adam, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat;

- Trois nouveaux administrateurs ont été nommés avec effet immédiat:

* M. Philippe Haquenne, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

* Mlle Bouchra Akhertous, employée privée, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

* M. Cédric Bauer, administrateur de sociétés, né le 7 novembre 1973 à Paris, (France), avec adresse professionnelle 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.

Leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2006;

- La société THEMIS AUDIT LIMITED a démissionné de son mandat de commissaire avec effet immédiat;

- La société PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.469, a été nommée commissaire avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 31 décembre 2006;

- Le siège de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour TARRAGONA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08309. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093919.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 35.612.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

(076773.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MILLICOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 79.896.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

(076776.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SHAI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 47.122.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

(076779.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

IMMOBILIERE DE SANEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 107.205.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076783.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

86256

MENUISERIE KRAEMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 8, Fraeschegaass.
R. C. Luxembourg B 94.636.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076784.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MGT MEMBRANEN UND GUMMITECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansräch.
R. C. Luxembourg B 102.973.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076786.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MONPLAISIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5640 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 16.666.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076790.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FREEMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.789.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour FREEMAN HOLDING S.A.

Signature

(076987.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.
